Envoyé en préfecture le 16/10/2024 Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le

ID: 019-211904206-20241015-DELIB02102024-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

<u>Présents</u>: Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Catherine VIDAL représentée par Françoise SERRE

Excusés non représentés : Eric LIVET

Thierry LANNES est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation: 11 octobre 2024

## Délibération 02102024 Travaux de voirie 2024

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'engager des travaux de voirie sur les secteurs de la route du Maumont, du bourg, de la Vergnotte, des Trois Fonds, de la Mazaurie, du Boucheteil, de la Borie, de la rue des écoles et du parking de l'église

Il s'agit de préparer les routes et de les revêtir en enduit de type bicouche et tricouche.

Des devis ont été demandés à plusieurs sociétés. Le montant de ces devis représentant une charge importante pour la collectivité, monsieur le Maire propose de renégocier ces devis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, VALIDE la réalisation des travaux de voirie et DONNE tous pouvoirs à monsieur le Maire pour négocier les tarifs et conclure les marchés.

Membres présents : 13 Membres absents : 2

Votants: 13

Suffrages exprimés: 14

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,

Le Maire, Jean MOUZAT

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 18/10/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 16/10/2024